

PROFESSION

ELECTRICIEN TRONICIEN

N°22-2. DIGITAL

FEDELEC vous offre ces extraits de la revue sous format électronique.

Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres) dans le numéro à paraître prochainement....



En 2021, la France passe le cap des 500 000 installations photovoltaïques raccordées au réseau électrique d'Enedis !

Répondant à l'enjeu fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) portant la part d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique français à 40% à horizon 2028, Enedis poursuit sa politique d'investissements massive...

P.2



En plein lancement de la RE2020, Promotelec célèbre ses 60 ans !

P.3



CONSUEL : Les Attestations de Conformité pour IRVE

P.4



AG2R LA MONDIALE CCN Electroménager : vos garanties santé, prévoyance et retraite

P.6



Phoneside, le support pour smartphone Made in France et primé au concours Lépine

P.7



Indice de réparabilité, un an après : une deuxième enquête

P.8

En 2021, la France passe le cap des 500 000 installations photovoltaïques raccordées au réseau électrique d'Enedis !

Plus de 500 000 installations photovoltaïques sont désormais raccordées au réseau de distribution d'électricité géré par Enedis sur 95% du territoire. Répondant à l'enjeu fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) portant la part d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique français à 40% à horizon 2028, Enedis poursuit sa politique d'investissements massive et volontariste afin de moderniser le réseau électrique et intégrer ces EnR tout en conservant la qualité d'alimentation électrique.

Les centrales de forte puissance en pleine progression

Dès la fin du 3^e trimestre 2021, Enedis a raccordé plus d'installations photovoltaïques que sur la totalité de l'année 2020, soit plus de 40 000. Avec plus de 500 000 installations photovoltaïques aujourd'hui raccordées (pour une puissance totale de 11 GW, soit l'équivalent de la consommation d'environ 2,9 millions de foyers, représentant la consommation des métropoles de Lyon, Toulouse et Marseille pour le résidentiel), Enedis note une très forte progression des demandes de raccordement en 2021, en particulier pour les installations de grande puissance (centrales solaires au sol et flottantes notamment).

Cette accélération est en ligne avec les objectifs de la PPE puisque celle-ci prévoit que les capacités solaires représentent entre 35 et 44 GW d'ici 2028.

Un contexte réglementaire porteur

Outre les demandes de raccordement d'installations photovoltaïques en forte croissance, le contexte réglementaire évolue et favorise cette dynamique. Un arrêté du 6 octobre 2021 relève à 500 kW le plafond de puissance des projets photovoltaïques sur bâtiments, hangars et ombrières bénéficiant de l'obligation d'achat. Cela facilite le développement des projets sur grandes toitures et ombrières puisqu'avec cet arrêté, tous les projets jusqu'à 500 kWc (kilowatt-crête : puissance délivrable par l'installation photovoltaïque dans des conditions optimales), soit environ 4 000 m² de surface, auront directement droit à un tarif d'achat sans avoir besoin de passer par un appel d'offres (contre un seuil fixé à 100kW avant le 6 octobre 2021).

Cette mesure simplifie l'installation de grandes surfaces de panneaux sur des terrains déjà bâtis – par exemple sur les toits de bâtiments agricoles, d'entrepôts, ou parkings de centres commerciaux – tout en limitant l'installation dans des espaces naturels et l'artificialisation des sols.



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

En plein lancement de la RE2020, Promotelec célèbre ses 60 ans !



Début 2022, lors des vœux de Promotelec, Florence Delettre, Directrice Générale, a annoncé le soixantième anniversaire de l'association. Une occasion de revenir sur le chemin parcouru et d'évoquer les perspectives.

Dans quelques mois, en mai exactement, Promotelec fêtera ses 60 ans. C'était il y a 60 ans que la filière électrique se dotait d'un organisme capable d'assurer le développement et l'amélioration des installations électriques d'immeubles. On parlait déjà de garantir le confort et la sécurité électrique !

Janvier 1967 : Promotelec écrit son premier mémento « Installation électrique intérieure des locaux d'habitation » appelé aujourd'hui « L'Officiel de l'Électricité ». En 1971, Promotelec crée ses premiers labels, une expérience qui date de plus de 50 ans ! Chaque mois, nous vous raconterons, en images, en mots, l'évolution de Promotelec que vous retrouverez sur notre site internet promotelec.com.

Et aujourd'hui, Promotelec c'est quoi ? Un organisme qui réunit à la fois les acteurs de la filière électrique, du bâtiment et des associations de consommateurs, qui informe et recommande auprès des particuliers et des professionnels sur les usages durables, performants et bas carbone de l'électricité permettant un logement sûr, durable, connecté et adapté.

En 2022, Promotelec est encore plus présente aux côtés des professionnels du bâtiment pour continuer de les éclairer quant à l'évolution des réglementations. L'année dernière, nous avons participé à la concertation de la nouvelle réglementation environnementale (RE2020). Une contribution qui nous a permis de construire avec notre filiale Promotelec Services, une offre adaptée à vos besoins pour assurer que vos bâtiments atteignent les seuils RE2020 grâce à notre certification Habitat Neuf.

Notre offre Rénovation Responsable valorisera vos rénovations pour diminuer, entre autres, l'impact environnemental du logement.

Promotelec qui aura 60 ans en mai et qui affiche déjà 50 ans de labels, sera à vos côtés en 2022 pour inscrire vos bâtiments dans la transition énergétique et environnementale. Les hommes et les femmes de Promotelec se joignent à moi pour vous souhaiter un beau début d'année et nous restons à votre disposition.

Promotelec fête ses 60 ans ! Regardez notre émission spéciale

Promotelec célèbre son soixantième anniversaire. Pour lancer les festivités du soixantième anniversaire de Promotelec, Florence Delettre, directrice générale de Promotelec, reçoit Chantal Degand, Présidente de l'association pour un numéro spécial « Le confort dans l'habitat par Promotelec ». Animée par Fabrice Cousté, cette nouvelle émission est l'occasion pour chacune d'elles de retracer l'histoire de Promotelec et ses jalons en présentant également ses missions actuelles et ses nouveaux défis.

<https://www.promotelec.com/actualite/promotelec-fete-ses-60-ans-regardez-notre-emission-speciale/>



Tous les mois, retrouvez l'émission : le confort dans l'habitat avec Promotelec

Promotelec, en association avec radio.immo, présente tous les deuxièmes mardis du mois à 16h05 des podcasts autour de différents sujets avec de nombreux intervenants : IRVE, RE2020, DPE, Très Haut Débit, logement connecté, habitat des seniors, chauffage électrique, Certificats d'Economie d'Énergie, etc.

<https://www.promotelec.com/confort-et-habitat-avec-promotelec-et-radio-immo/>



Les Attestations de Conformité pour IRVE

La part des Attestations de Conformité pour IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) étant croissante dans l'activité du Consuel, il lui a paru nécessaire de faire évoluer le mode de remplissage en ligne de ces Attestations pour le rendre plus simple et sécuriser les informations que les installateurs doivent saisir. Ces modifications sont entrées en vigueur depuis le jeudi 20 janvier.

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs vis-à-vis des risques électriques, les pouvoirs publics ont prévu la mise en place du dispositif Consuel lors de la mise en œuvre d'une IRVE en publiant le décret N°2021-546 du 4 mai 2021 modifiant le décret N°2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Ce dispositif impose à l'installateur d'obtenir une Attestation de Conformité visée par CONSUEL pour la mise en œuvre d'une IRVE dans les cas suivants :



Pour toute nouvelle IRVE :

- Dans un bâtiment collectif d'habitation : pour toute nouvelle IRVE quelle que soit sa puissance et son type de raccordement (indirect ou non) ; c'est à dire qu'il y ait ajout ou non d'un PDL/PRM.
- Dans un autre emplacement (bâtiment individuel d'habitation, établissement recevant des travailleurs et/ou du public, domaine public) : pour toute nouvelle IRVE de plus de 36 kW quel que soit le type de raccordement (raccordement direct depuis un nouveau PDL/PRM en puissance surveillée ou raccordement indirect).

Pour modification d'une IRVE existante :

Dans tout emplacement (bâtiment d'habitation, établissement recevant des travailleurs et/ou du public, domaine public), suite à l'ajout de point de charge conduisant :

- Soit, à une IRVE de puissance supérieure à 36 kW quel que soit le type de raccordement (indirect ou direct),
- Soit, au changement de puissance du PDL/PRM (que ce PDL/PRM soit dédié ou non à l'IRVE) : passage de C5 en C4.

Précisions :

PDL : Point de Livraison / PRM : Point Référence Mesure
Raccordement indirect : IRVE alimentée depuis un PDL/PRM existant
Raccordement direct : IRVE alimentée depuis un nouveau PDL/PRM
Puissance limitée : Puissance au PDL/PRM inférieure ou égale à 36 kVA
Puissance surveillée : Puissance au PDL/PRM supérieure à 36 kVA
C4 = point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5 = point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

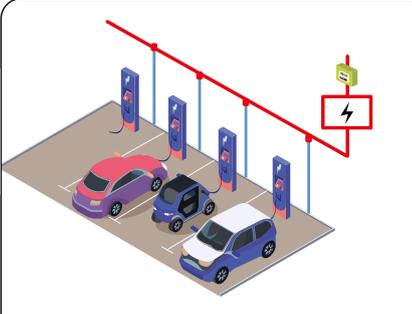
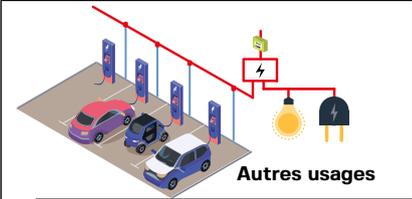
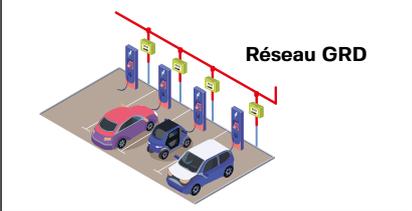
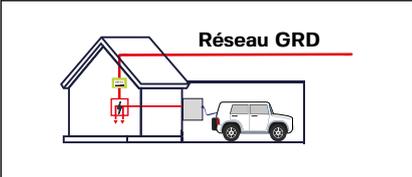
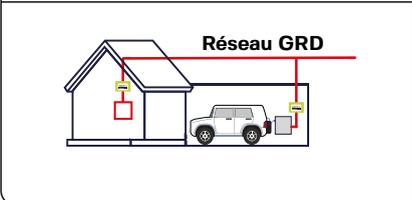
Quelle Attestation de Conformité choisir ? Comment la remplir ?

Pour en savoir plus consultez le 3ème numéro de l'Info CONSUEL spécial IRVE.

A retrouver en page suivante et sur :

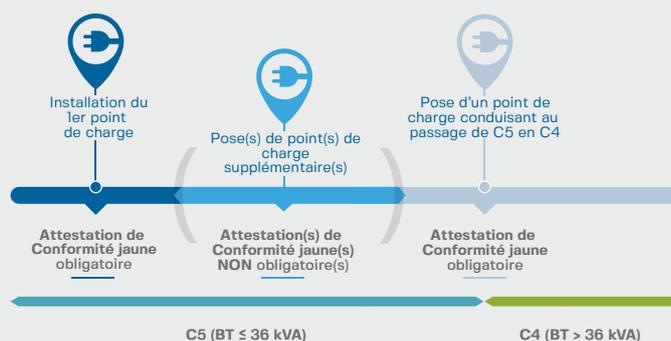
<https://www.consuel.com/#actusconsuel>

Quelle Attestation de Conformité choisir ?

Configuration	Raccordement	Nombre d'Attestation pour l'IRVE	Éléments à fournir	
			Bâtiment d'habitation Collectif ou individuel	ERT – ERP- IRVE sur voie publique
	Direct	1	<p>Attestation de Conformité jaune</p>  <p>+</p> <p>Fournir le dossier technique SC143_IRVE pour les courts-circuits si la puissance au PDL/PRM est supérieure à 36 kVA (PDL/PRM à puissance surveillée)</p> <p>+</p> <p>Pour un bâtiment collectif un plan de calepinage permettant de localiser les places de parking équipées de points de charge</p>	<p>Attestation de Conformité verte</p>  <p>+</p> <p>Rapport établi par un organisme d'inspection</p>
	Indirect	1		
	Direct	1 par PDL/PRM		
	Indirect	1 Attestation non obligatoire pour Pu IRVE ≤ 36KW		
	Direct	1		

Focus pour IRVE alimentée depuis le même PDL/PRM dans un bâtiment collectif d'habitation :

- Il faut 1 Attestation jaune**
- pour la pose du 1er point de charge
 - si ajout d'un point de charge (sur une IRVE existante) conduisant à passer le point de connexion de C5 à C4



CCN Electroménager : vos garanties santé, prévoyance et retraite



AG2R LA MONDIALE

Avec l'AG2R LA MONDIALE, bénéficiez d'une nouvelle prévoyance adaptée aux besoins.

AG2R La Mondiale propose des accords de branches santé prévoyance pour près de 110 branches professionnelles. Adaptées à chaque convention collective nationale (CCN), les offres d'AG2R La Mondiale, coconstruites avec les partenaires sociaux, s'accompagnent d'actions ciblées spécifiques aux besoins de chaque secteur d'activité.

Ainsi, depuis plus de 30 ans, AG2R LA MONDIALE est aux côtés des salariés et des Commerces et services de l'Audiovisuel, de l'Electronique et de l'Electroménager. Nous vous proposons de découvrir notre offre de **garanties Frais de Santé et Prévoyance** et ainsi bénéficier des **avantages de la mutualisation** qui profitent déjà à plus de 20 000 salariés de la branche.

Prévoyance Collective

Près de 5 000 entreprises des Commerces et Services de l'Electronique, de l'Audiovisuel et de l'Electroménager ont déjà rejoint le régime de garanties Prévoyance assuré et géré par AG2R La Mondiale. Gage d'équité pour les salariés travaillant dans ce secteur professionnel, les cotisations et les prestations versées par le régime de prévoyance sont mutualisées. Des prestations sont versées en complément de celles de la Sécurité sociale en cas de maternité ou d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail, en cas d'invalidité ; un capital, une rente éducation et une rente de conjoint sont prévues en cas de décès du salarié.

Découvrez vos garanties de prévoyance en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-electromenager-equipements-menager/offre-la-prevoyance-collective-dediee-aux-commerces-et-services-de-l-electronique-de-l-audiovisuel-et-de-l-electro-menager>

Santé Collective

La branche de l'électroménager a négocié un régime santé avec des garanties sans reste à charge ; AG2R La Mondiale vous propose d'améliorer le niveau de remboursement et/ou d'étendre vos garanties aux membres de votre famille.

Découvrez vos garanties santé, conformes à votre accord conventionnel et au 100% Santé.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-electromenager-equipements-menager/offre-la-mutuelle-sans-reste-a-charge-dediee-aux-commerces-et-services-de-l-electronique-de-l-audiovisuel-et-de-l-electro-menager>

Retraite complémentaire

Le système de retraite en France est à plusieurs niveaux : un régime de retraite de base obligatoire, un régime de retraite complémentaire obligatoire AGIRC-ARRCO et un dispositif de retraite surcomplémentaire facultatif.

L'AGIRC-ARRCO a fait le choix, depuis de nombreuses années, de désigner AG2R AGIRC-ARRCO, caisse de retraite complémentaire de votre profession. Comment se constitue-t-elle ? Comment m'informer sur mes droits acquis ? En tant qu'entreprise, quelles sont mes obligations et comment gérer au mieux le passage à la retraite de vos salariés ?

Découvrez vos taux de retraite par répartition Agirc-Arrco.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-electromenager-equipements-menager/offre-la-retraite-complementaire-des-salaries-de-la-branche-electromenager>



AG2R LA MONDIALE vous accompagne au-delà de vos garanties

Bénéficiez du programme de Prévention Branchez-vous Santé. AG2R LA MONDIALE s'engage pour concrétiser une culture prévention et installer une politique de gestion des risques. Découvrez les actions de prévention du programme Branchez-vous Santé.

Pour en savoir plus :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-electromenager-equipements-menager>

Vous êtes marié, avec 1 enfant, #salarié d'une #entreprise de la branche #électroménager ? Saviez-vous qu'en cas de décès, votre bénéficiaire peut toucher jusqu'à 5 fois votre salaire annuel brut (+ 50% de majoration par enfant à charge) ?

Retrouvez le détail du régime #prévoyance « ensemble du personnel » négocié par les partenaires sociaux de la branche de l'électroménager avec @AG2RLAMONDIALE

<https://bit.ly/34Bnk1V>



Nous avons négocié que votre régime conventionnel soit un régime « ensemble du personnel » qui comprend

l'obligation du 1,50% T1

Phonaside, le support pour smartphone Made in France et primé au concours Lépine

La crise sanitaire a considérablement accéléré la transformation des organisations. Le télétravail fait désormais partie du paysage. En parallèle, les salariés sont aussi de plus en plus nombreux à vouloir devenir "digital nomades" pour gagner en autonomie et choisir leur environnement de travail.

Autant de phénomènes qui confirment une tendance forte : le numérique bouscule la façon de travailler. Désormais, le smartphone ne sert plus simplement à téléphoner ou à stocker des photos. Il est utilisé pour les visioconférences, pour gérer son planning et consulter sa liste de tâches à effectuer, prendre et consulter ses notes, calculer, programmer, partager une connexion... Mais en pratique, il n'est pas toujours simple de l'utiliser quand on travaille en même temps sur un ordinateur.

Dans ce contexte, Makagency, une jeune pousse d'Aulnay-sous-bois (93), connaît une ascension fulgurante grâce à son innovation primée au Concours Lépine : Phonaside, un support de smartphone Made in France et éco-friendly qui s'adapte directement à l'ordinateur.

Au départ produit avec des moyens modestes, Phonaside est aujourd'hui disponible chez les grossistes, les grandes enseignes, sur Amazon et sur Ergozone, l'e-shop spécialisé dans les outils ergonomiques.

Et ce n'est qu'un début ! La start-up travaille actuellement à son déploiement à l'international (États-Unis, Canada, Singapour, Japon, Moyen-Orient). En parallèle, elle compte lancer de nouveaux produits innovants qui viendront compléter sa gamme.

Un accessoire riche de sens

Makagency, la société éditrice de Phonaside, se veut la digne représentante d'une nouvelle génération d'entrepreneurs qui refuse de faire l'impasse sur ses valeurs.

Animée par de fortes valeurs sociales et environnementales, la jeune pousse crée des produits à son image :

- Créatrice d'emplois locaux : Issue du 93, l'agence souhaite recruter dans le 93 pour contribuer notamment à insérer les talents issus des quartiers.
- Made in France : Tous les produits sont imaginés, conçus et assemblés en France, donc Made in France, et imprimés en 3D à Aulnay-sous-Bois, dans la région parisienne. Makagency est également membre de la French Tech & la French Fab, deux entités nées d'une politique publique innovante destinée à mettre sur le devant de la scène nationale et internationale le collectif des startups Françaises. Ce collectif est porté par le Ministère de l'Économie.
- Ecoresponsable : Alors que les premiers modèles ont été fabriqués en plastique, les prochaines productions devraient être conçues à base de plastique recyclé.

Enfin, Phonaside est aussi un outil marketing attractif et original, qui peut être **personnalisé à l'image de l'entreprise** (texte & logo). Plusieurs grands groupes adhèrent déjà à cette initiative : Novotel, Groupe Engie, Facebook, La Sorbonne, Renault, Libération, Société Générale...



Pour en savoir plus :
<https://phonaside.io/>

Indice de réparabilité, un an après : une deuxième enquête

L'indice de réparabilité est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021. Qu'en pensent les professionnels, un an après sa mise en place ? Une enquête réalisée par FEDELEC fait le point. En voici la synthèse.

Rappelons que depuis maintenant plus d'un an, cinq types de produits (lave-linge à hublot, téléviseurs, smartphones, ordinateurs portables et tondeuses à gazon) sont soumis à présentation d'un indice de réparabilité.

Il s'agit d'abord de l'affichage d'une note sur 10, calculée par le metteur sur le marché (fabricant ou importateur) à partir d'un tableau de calcul imposé qui prend en compte cinq critères et de nombreux sous-critères. Sont notés : (1) la durée de mise à disposition sans frais de la documentation technique, (2) la facilité de démontage et les outils nécessaires pour y parvenir, (3) la durée de disponibilité et les conditions de mise à disposition des pièces détachées (aux réparateurs, aux consommateurs, **en direct ou pas**), (4) le prix de celles-ci rapporté à celui du produit neuf, et enfin (5) quelques critères spécifiques au produit.

Outre que la note de réparabilité doit être affichée à proximité du prix pour chaque produit concerné, en magasin physique comme numérique, le vendeur doit également mettre à disposition la grille de synthèse de notation ayant permis de déterminer la note, par tout moyen approprié (document papier, via une borne en magasin, un QR code, un tableau disponible sur une page web ou en téléchargement, etc.).

Dès l'entrée en application de ce dispositif, FEDELEC avait procédé à un premier sondage « à chaud » auprès des professionnels de la réparation, sur leurs visions et leurs attentes. Pour faire le point un an plus tard, la Fédération a réalisé une deuxième enquête auprès de 2500 artisans réparateurs et distributeurs-réparateurs. Alors, dans la pratique, où en est-on ?

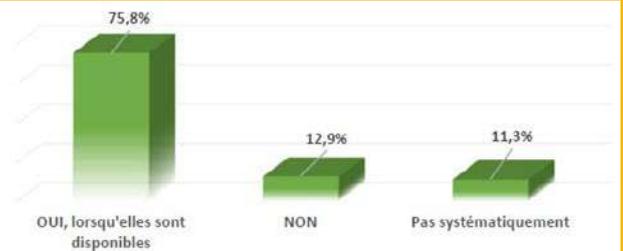
Un dispositif maintenant connu

95% des répondants au sondage déclarent connaître l'indice de réparabilité, alors qu'ils n'étaient que 56% début 2021. Cette évolution paraît logique puisqu'elle répond à la phase de montée en puissance du dispositif.

Par contre, même si une grande majorité des professionnels connaissent l'indice de réparabilité, 18% d'entre eux déclarent ne pas se sentir concernés.

Affichez-vous les notes de réparabilité des appareils concernés ?

OUI, lorsqu'elles sont disponibles	75,8%
NON	12,9%
Pas systématiquement	11,3%
	100%

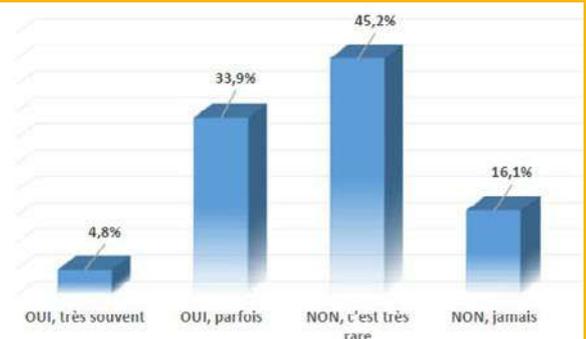


Qu'en pensent-ils ?

Le jugement des répondants sur l'indice de réparabilité est assez dur : plus de la moitié d'entre eux expriment un avis plutôt négatif et près de 36% le jugent souvent trompeur à l'égard de la réalité.

La note de réparabilité est-elle prise en considération par vos clients ?

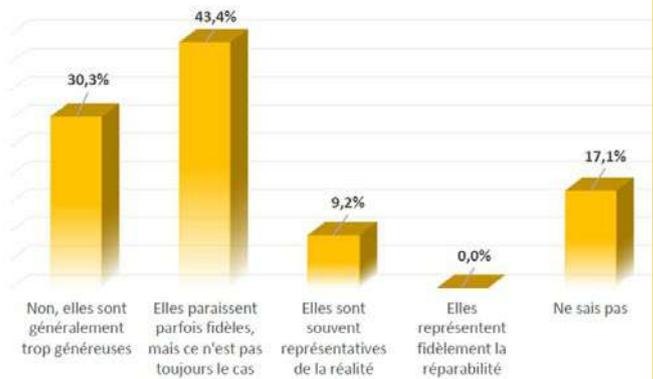
OUI, très souvent	4,8%	39%
OUI, parfois	33,9%	
NON, c'est très rare	45,2%	61%
NON, jamais	16,1%	
	100%	



Quant à savoir si les notes attribuées aux produits correspondent bien à leur réparabilité, les avis sont encore plus sévères : trop généreuses pour près d'un tiers des répondants, parfois fidèles à la réalité (mais pas toujours) pour 43% ; seuls un peu plus de 9% pensent qu'elles sont souvent représentatives ; aucun répondant n'a déclaré qu'elles représentaient fidèlement la réparabilité.

De façon générale, les notes représentent-elles correctement la réparabilité ?

Non, elles sont généralement trop généreuses	30,3%
Elles paraissent parfois fidèles, mais ce n'est pas toujours le cas	43,4%
Elles sont souvent représentatives de la réalité	9,2%
Elles représentent fidèlement la réparabilité	0,0%
Ne sais pas	17,1%
	100%



Les jugements sur les notes attribuées par familles de produits viennent nuancer ces chiffres : ils sont ainsi meilleurs pour les lave-linge que pour les téléviseurs.

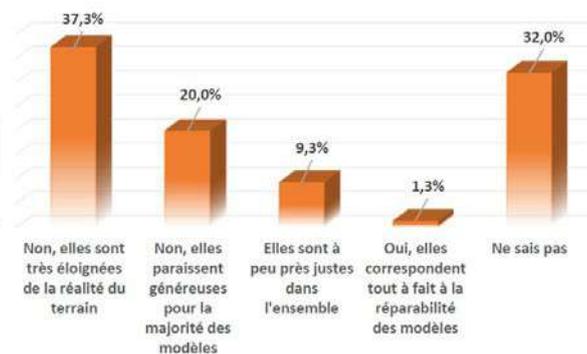
Lave-linge : les notes attribuées vous paraissent-elles justes ?

Non, elles sont très éloignées de la réalité du terrain	22,4%	41%
Non, elles paraissent généreuses pour la majorité des modèles	18,4%	
Elles sont à peu près justes dans l'ensemble	27,6%	29%
Oui, elles correspondent tout à fait à la réparabilité des modèles	1,3%	
Ne sais pas	30,3%	
	100%	



Téléviseurs : les notes attribuées vous paraissent-elles justes ?

Non, elles sont très éloignées de la réalité du terrain	37,3%	57%
Non, elles paraissent généreuses pour la majorité des modèles	20,0%	
Elles sont à peu près justes dans l'ensemble	9,3%	11%
Oui, elles correspondent tout à fait à la réparabilité des modèles	1,3%	
Ne sais pas	32,0%	
	100%	



Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats, qui reflètent le vécu quotidien et l'expérience des professionnels de la réparation :

- Les documentations qu'ils ont du mal à se procurer, bien souvent dans des conditions éloignées de la gratuité, et dont le contenu n'est pas toujours à la hauteur ;
- Les pièces détachées difficiles à obtenir, alors que nombre d'entre elles sont définitivement indisponibles ;
- Des pièces disponibles mais à un tarif très élevé, ou bien à un tarif surévalué car l'obligation souvent faite de passer par des intermédiaires provoque un renchérissement important du prix de référence producteur.

A noter que pour la connaissance du détail de la note attribuée, seule une petite moitié des répondants consulte le document qui accompagne la note et la justifie... et que près d'un tiers d'entre eux ne connaissent pas l'existence de cette documentation.

Le point de vue des distributeurs-réparateurs

A la réalisation du sondage, fin 2021, seulement 44% des distributeurs réparateurs déclaraient disposer systématiquement des notes de réparabilité à la réception des produits concernés et 15% des documents de synthèse de la notation. Ces chiffres se sont améliorés depuis ces derniers mois.

Près de 76% d'entre eux indiquent afficher les notes de réparabilité lorsqu'elles sont disponibles. Près de 33% mettent en outre à la disposition de leurs clients les documents de synthèse de notation, généralement par un document papier consultable dans la surface de vente, par consultation dématérialisée au travers d'un moyen d'affichage informatique ou par un QR code affiché près de l'appareil en exposition.

Trouvez-vous cet indice suffisamment transparent par rapport au contenu des engagements pris par les déclarants ?

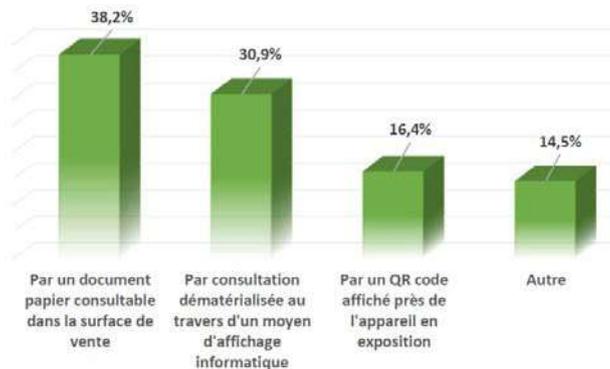
Oui, l'information est suffisante	9,2%	9%
Oui, mais c'est trop synthétique	9,2%	
Non, on ne sait pas quels engagements ont été pris	52,6%	68%
Non, c'est beaucoup trop opaque	15,8%	
Ne sais pas	13,2%	
	100%	



Les consommateurs commencent à s'intéresser à la note de réparabilité : pour 39% des répondants, elle est prise en considération par leurs clients. Un peu plus d'un tiers souligne en outre que les clients les interrogent sur la note et ce à quoi elle correspond. Enfin, plus de la moitié des distributeurs utilisent la note de réparabilité pour valoriser le produit et le SAV de l'entreprise. Pour 35% des professionnels interrogés, la note attribuée influence (en bien ou en mal) le choix du consommateur.

Comment mettez-vous la synthèse de notation à disposition des consommateurs ?
(plusieurs réponses possibles)

Par un document papier consultable dans la surface de vente	38,2%
Par consultation dématérialisée au travers d'un moyen d'affichage informatique	30,9%
Par un QR code affiché près de l'appareil en exposition	16,4%
Autre	14,5%
	100%



Consultez l'intégralité de l'enquête :

https://www.fedelec.fr/wp-content/uploads/2022/03/enquete-indice-reparabilite_bientot-1-an.pdf

FEDELEC

DEUXIÈME ENQUÊTE SUR L'INDICE DE RÉPARABILITÉ

Méthode auprès de 2500 artisans réparateurs et distributeurs-réparateurs entre le 15 et le 30 novembre 2021

6,9
/10
INDICE DE RÉPARABILITÉ

Connaissez-vous l'indice de réparabilité ?

Oui, je le connais bien	3,3%	0%
Oui, je connais, mais je ne sais pas comment le	32,3%	
Oui, et j'en parle parfois de manière la note et ce qu'elle	48,4%	66%
Oui, je regarde régulièrement ce qu'elle signifie	15,9%	
	100%	

Vous êtes plutôt...

Plus je ne connais pas	4,3%
Plus je connais, mais je ne sais pas comment le	30,9%
Plus j'en parle parfois de manière la note et ce qu'elle	48,4%
Plus je regarde régulièrement ce qu'elle signifie	15,9%

À quel moment utilisez-vous l'indice de réparabilité ?

Ne sert pas à grand-chose	4,8%
Il sert surtout à rassurer le client	30,3%
Il sert surtout à valoriser le produit et le SAV de l'entreprise	32,2%
Il sert surtout à rassurer le client et à valoriser le produit	30,7%
Il sert surtout à rassurer le client et à valoriser le produit et le SAV de l'entreprise	1,7%
Il sert surtout à rassurer le client et à valoriser le produit et le SAV de l'entreprise et à valoriser le produit	1,7%
	100%

Que pensez-vous de cet indice ? (plusieurs réponses possibles)

Très utile	5,3%
Utile	11,7%
Un peu utile	33,0%
Peu utile	33,0%
Pas utile	14,9%
Très peu utile	3,9%
Pas du tout utile	1,7%
	100%

À quel moment utilisez-vous l'indice de réparabilité ?

- À la réception du produit
- À la consultation de la fiche technique
- À la consultation de la fiche de réparation
- À la consultation de la fiche de garantie
- À la consultation de la fiche de maintenance
- À la consultation de la fiche de sécurité
- À la consultation de la fiche de recyclage
- À la consultation de la fiche de recyclage et de réparation
- À la consultation de la fiche de recyclage et de réparation et de sécurité
- À la consultation de la fiche de recyclage et de réparation et de sécurité et de recyclage